

LE COURS DE FRANÇAIS

Objectifs du cours

Le cours de français est un cours de communication, de langue et de culture ; il entend développer

- ce qui favorise l'épanouissement personnel, la participation active à la société sous toutes ses formes et l'ouverture aux autres ;
- ce qui permet, dans sa relation aux autres, la participation démocratique, l'échange interculturel et l'esprit critique ;
- ce qui constitue l'accès au savoir, à la culture ; ce qui favorise l'insertion socioprofessionnelle et l'émancipation sociale.

Avertissement

Les compétences ne sont pas présentées dans un ordre hiérarchique. L'ordre suit la chronologie du programme. Ce programme n'impose pas de travailler les compétences dans un ordre précis. Elles sont toutes utilisées à l'occasion de parcours divers.

Tout l'apprentissage du cours est orienté vers **les épreuves certificatives de fin de 4^{ème}**. Leur accomplissement doit témoigner de la maîtrise des **six compétences**. **L'apprentissage est progressif** et s'exerce sur différents objets littéraires ou non, artistiques, dont la liste a été déterminée par le bureau pédagogique de français.

En quatrième année :

Critères d'évaluation communs à toutes les compétences :

- Maîtriser les outils orthographiques et grammaticaux : conjugaisons, concordance des temps et emploi des modes et des temps, règles d'accord, orthographe d'usage, analyse des classes de mots et des fonctions permettant l'application des règles d'accord...
- Soigner la relation lors d'un échange verbal : respect des conditions d'écoute, des rôles socioculturels, respect des personnes, utilisation d'un vocabulaire varié et approprié, gestion des tours et temps de parole...
- Mémoriser les notions (règles, définitions, informations, raisonnements, ...) favorisant la compréhension et l'application des savoir-faire.

Compétence 1. Dans une situation-problème significative, comprendre la visée argumentative d'un texte, rédiger un texte argumenté pour informer et convaincre un public (Lire - Écrire).

Compétence 2. Dans une situation-problème significative, réécrire pour un tiers ou pour soi-même, un texte source (oral, écrit ou visuel) en vue de le raccourcir, d'en rendre compte, de le développer, de l'imiter. (Lire - Écrire - Écouter).

Compétence 3. Dans une situation-problème significative, tenir son rôle dans un échange verbal à deux (entretien, interview) en respectant le but de l'échange et en adoptant son projet de parole et d'écoute au rôle qu'on y tient (questionneur et son interlocuteur ; intervieweur et interviewé) (Parler - Écouter).

Compétence 4. Dans une situation-problème significative, comprendre et interpréter un texte littéraire, porter une appréciation personnelle sur le texte et faire part de sa lecture par divers moyens d'expression. (Parler - Lire - Écrire).

Compétence 5. Dans une situation-problème significative, observer un document audio-visuel et analyser les effets produits par l'action des langages utilisés et faire part de sa lecture par différents moyens d'expression (Lire - Écrire - Parler).

Compétence 6. Dans le cadre des activités communicationnelles, construire une réflexion sur la langue qui se traduit par la formulation du problème langagier rencontré et des solutions offertes par la langue (Écrire - Parler).

Moyens d'évaluation

Les supports d'évaluation (à valeur formative/à valeur certificative) revêtent différentes formes et peuvent être réalisés individuellement, collectivement, à domicile, au sein de l'institution ou dans le cadre d'activités extérieures.

Critères de réussite

En troisième année la réussite d'année est fixée

- à la réussite des quatre compétences évaluées : C2 la synthèse (25%) ; C3 la parole et l'écoute (20 %) ; C4 la lecture des textes (35%) ; C6 la réflexion sur la langue (20%).
- et à l'obtention des 50% des points au total.

Les compétences suivantes seront travaillées de façon formative : C1 l'argumentation ; C5 la lecture d'un texte audio-visuel.

En quatrième année la réussite d'année est fixée

- à la réussite de cinq compétences sur six ; C1 (20%) ; C2 (25%) ; C3 (10%) ; C4 (25%) ; C5 (10%) ; C6 (10%) ;
- et à l'obtention des 50% des points au total.

Attention : au 2^{ème} degré, dans toutes les épreuves écrites, 20% au minimum seront attribués à la maîtrise de la langue (orthographe ; syntaxe ; ponctuation et lexique).

La remédiation se fait en fonction des guidances organisées ou non au sein de l'établissement.

Le matériel scolaire

En classe : voir les consignes données par chaque professeur en début d'année.

A domicile : BESCHERELLE, *L'art de conjuguer, dictionnaire des 12000 verbes*, Paris, Hatier

BRAUN A., CABILLAU J-Fr., *Le français pour chacun. Grammaire interactive de la phrase et du texte*, Bruxelles, Plantyn.

Un dictionnaire de langue : par exemple *Le Petit Robert*